

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 6 (1935)

Heft: 6

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 03.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les Intérêts Économiques du Jura

BULLETIN DE L' A. D. I. J.

PARAISANT TOUS LES DEUX MOIS

Secrétariat et administration : M. R. STEINER Delémont — Tél. 383/4	Présidence de l'A.D.I.J. : M. F. REUSSER Moutier — Tél. 7.	Caissier de l'A.D.I.J. : M. H. FARRON Delémont — Tél. 161
--	--	---

Compte de chèques postaux : IVa 2086, Delémont. — Abonnement annuel: fr. 3.—; le numéro: fr. 0.50.— **Annonces** : S'adresser à l'Imp. du « Démocrate », Delémont. Tél. 51.

Les écoles publiques professionnelles et secondaires supérieures du Jura bernois

L'Ecole Cantonale de Porrentruy

1. Historique

La partie la plus ancienne du bâtiment de l'Ecole cantonale est vieille de plus de trois cents ans. Elle date du début du XVII^e siècle et se rattache au groupe d'édifices que le prince-évêque Christophe Blarer de Wartensee construisit pour loger le Collège des Jésuites, qu'il venait de fonder. Celui-ci jouit d'une renommée méritée jusqu'à la veille de la Révolution. Le régime français, qui succéda au gouvernement épiscopal, ne voulut pas faire moins bien que son prédécesseur et créa, en 1796, une Ecole centrale pour le département du Mont-Terrible. Mais il la remplaça bientôt par une Ecole secondaire (1805), puis par un Collège communal (1808).

Conformément aux stipulations de l'Acte de Réunion (1815), l'Etat de Berne respecta le Collège de Porrentruy, qui resta une école catholique dirigée par des prêtres. Le mouvement démocratique de 1850-1931 contribua à éliminer le personnel enseignant ecclésiastique au profit des maîtres laïcs.

L'Ecole cantonale de Porrentruy doit son existence à la loi du 26 juin 1856, qui mettait le Jura sur le même pied que l'Ancien Canton, en créant une école cantonale allemande à Berne et une école cantonale française à Porrentruy. Cette dernière fut organisée dès 1858. Outre le progymnase, elle comprenait un gymnase